

ARRÊTÉ DU MAIRE

CORREZE
TULLE
TULLE
Secrétariat Général SDO/SC

Arrêté portant approbation de l'avenant n°3 au Marché de maîtrise d'œuvre n°2019-23/PI/VILLE relatif à l'aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article 2122-22,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2194-8,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°2019-23/PI/VILLE relatif à l'aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,
- Vu la proposition de modifications de l'Agence TERRENEUVE, mandataire du groupement d'entreprises, maître d'œuvre,
- Considérant que les modifications proposées permettent de régulariser la réalisation des prestations complémentaires demandées par le maître d'ouvrage au maître d'œuvre,
- Vu le projet d'avenant n°3,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve l'avenant n°3 au Marché de maîtrise d'œuvre n°2019-23/PI/VILLE relatif à l'aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » pour un montant de 35 000 € HT, représentant une augmentation du montant initial de la prestation de 4,34 %

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte :23137 - Code : INVEST-MUSPAT-MUSPATREH

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Commande Publique
- Agence TERRENEUVE

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 SEP. 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 SEP. 2024
ADGO - MUGZOU

